

### **1 La fréquentation des séjours collectifs : quelles évolutions ?**

L'attention s'est focalisée depuis plusieurs années sur la baisse de la fréquentation, baisse qui apparaissait d'autant plus inexorable qu'elle semblait ancienne et progressive. Or celle-ci date de 1994, année qui marque une rupture brutale dans l'évolution des effectifs accueillis depuis 1954 (graphique 1).

A partir de l'analyse des données archivées par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, quatre phases se dégagent :

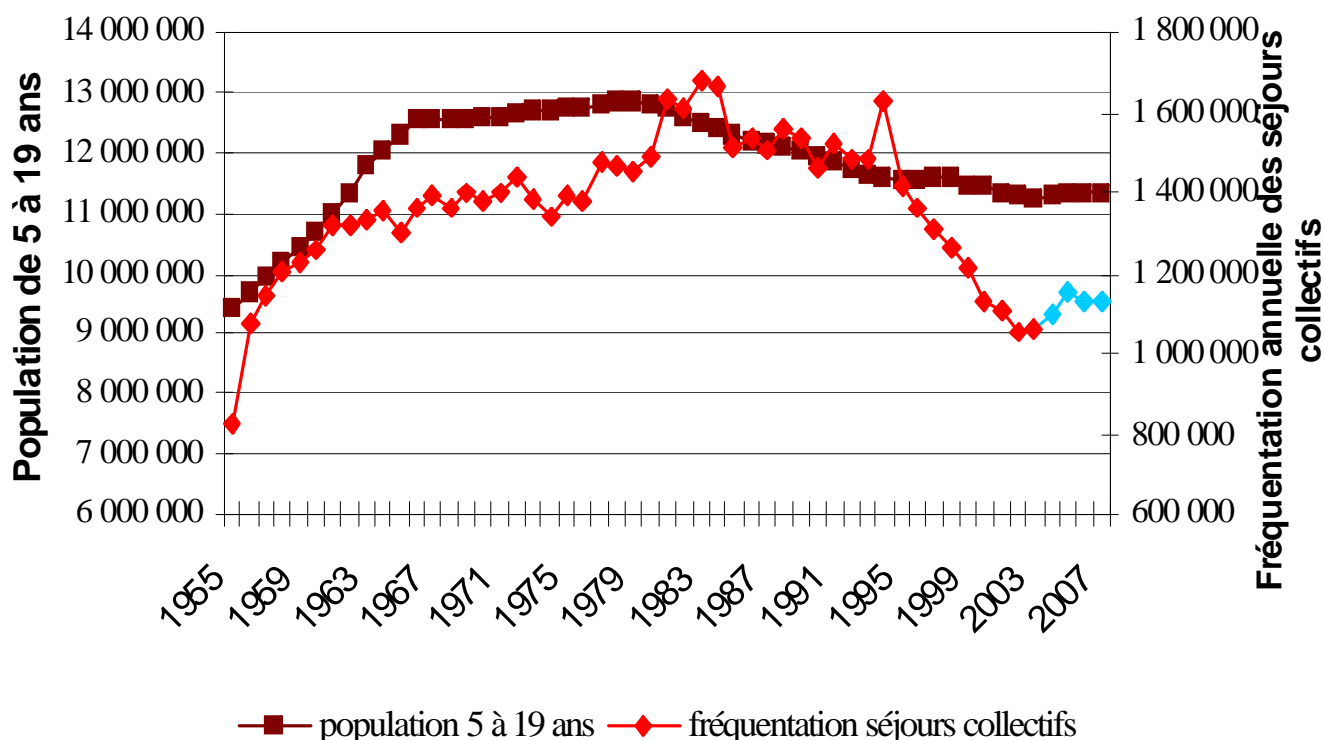
- 1 **entre 1955 et 1980, une progression continue de la fréquentation** parallèle à celle de la population de référence, les années 54 à 61 connaissant la plus forte croissance ;
- 2 **de 1981 à 1994, une stabilisation** malgré une baisse démographique conséquente ;
- 3 **de 1995 à 2003, une forte chute du nombre de mineurs** accueillis, sans commune mesure avec la baisse démographique et trop brutale pour relever d'une transformation des demandes des familles ; cette chute s'avère concomitante avec les nouvelles orientations des CAF, orientations se traduisant par une réduction sans précédent des dépenses d'action sociale consacrées à l'aide aux vacances (OVLEJ, Bulletin n°16) ;
- 4 **de 2004 à 2007, une légère reprise qui reste à confirmer**. Soulignons que les chiffres pour cette période ne sont pas comparables à ce jour, à ceux publiés pour la période précédente. A partir de 2003, seuls les effectifs prévisionnels sont déclarés par les organisateurs et enregistrés par les services du Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative. Ces derniers cherchent actuellement à mesurer le décalage existant entre la fréquentation prévisionnelle et le nombre de mineurs effectivement accueilli. Dans l'attente des résultats de ces travaux, seule l'évolution des effectifs entre 2004 à 2007 peut être évaluée<sup>1</sup> (en bleu graphique 1).

---

<sup>1</sup> En revanche, les séjours inférieurs à 6 nuits qui entrent dans le champ de la réglementation à partir de 2003 ont été exclus des chiffres diffusés par le Bureau des vacances et des loisirs des mineurs, afin de permettre des comparaisons sur le long terme. Leur publication permettrait toutefois d'évaluer plus précisément l'activité du secteur dans un contexte où les pratiques de vacances, et notamment la durée des séjours, ont fortement évolué.

Depuis 50 ans, la proportion des 5-19 ans partis chaque année en colo est restée comprise entre 10 et 14 % (graphique 2). La période actuelle se situe au niveau le plus bas (10,2 % en 2005), soit un niveau proche de celui observé au milieu des années 60 (10,6 % en 1965).

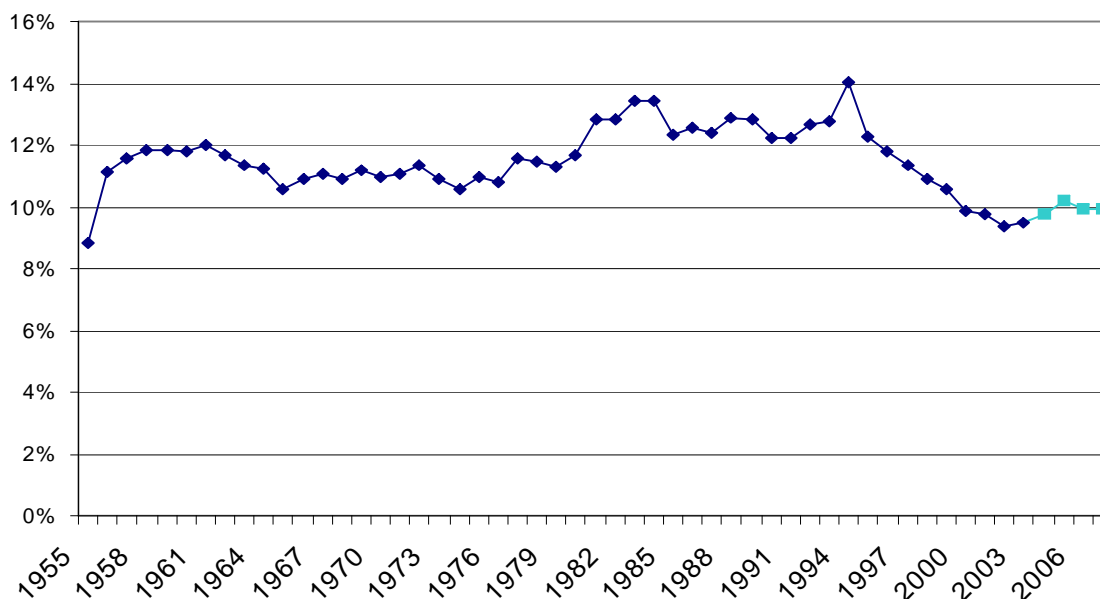
Graphique 1 : Démographie et fréquentation des séjours collectifs de 1954 à 2007



Source : Ministère de la Santé, la Jeunesse, des sports et de la vie associative et INSEE.

Extrapolation des données manquantes à partir d'une courbe de tendance moyenne réalisée à partir des données recueillies dans les archives du Bureau des vacances et des loisirs des mineurs pour la période avant 1994 (OVLEJ 2005). Chiffres 2006 pour la période 1995-2007, effectifs prévisionnels à partir de 2004.

Graphique 2 : Part de la population de 5 à 19 ans accueillie en séjours collectifs 1955-2007



Source : Ministère de la Santé, la Jeunesse, des sports et de la vie associative et INSEE.

Extrapolation des données manquantes à partir d'une courbe de tendance moyenne réalisée à partir des données recueillies dans les archives du Bureau des vacances et des loisirs des mineurs pour la période avant 1994. Chiffres 2006 pour la période 1995-2007, effectifs prévisionnels à partir de 2004.

On s'interroge souvent sur la fiabilité de ces données, les modes de déclaration et d'enregistrement des chiffres de la fréquentation des séjours ont en effet subi des modifications au cours du temps. Néanmoins, on peut considérer que la réglementation en vigueur en fixant les caractéristiques des séjours soumis à l'obligation de déclaration, impose dans le même temps une définition de ce qu'est un centre de vacances et de ce qui sera donc comptabilisé comme tel. D'autre part, l'analyse sur le long terme atténue l'effet des variations qui seraient liées à des erreurs et celles-ci apparaissent être de faible amplitude si l'on compare les chiffres du Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, avec d'autres sources.

En effet, en 1981, une étude de l'INED relève 16 % d'enfants et de jeunes de moins de 16 ans partis au moins une fois dans l'année avec une organisation collective. Etant donné la taille de l'échantillon (6915), cette proportion est comprise entre 15 et 17 %. Pour la même année, le taux de départ en colo peut être estimé à 13 % (graphique 2) si l'on rapporte les effectifs enregistrés par le Ministère à la population des 5-19 ans. Les 6-12 ans étant les plus nombreux à fréquenter les séjours collectifs à cette période, l'écart entre les deux résultats s'avère minime.

De même, l'analyse des données de l'enquête vacances de l'INSEE 2004 (OVLEJ 2006) évaluée à près de 930 000, le nombre d'enfants et jeunes de 5 à 19 ans ayant fréquenté au moins une fois un séjour collectif en 2004. Parmi eux, 12 % ayant effectué 2 séjours et 3 % 3 séjours ou plus, on obtient un effectif total de 1 087 650 mineurs accueillis soit 1.2 % de moins que la fréquentation comptabilisée par le Ministère de la Jeunesse, des Sports et de la Vie associative pour la même année (1 100 380).

Ainsi, les effectifs enregistrés par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative rejoignent les résultats des enquêtes de l'INED et de l'INSEE conduites en 1981 et 2004.

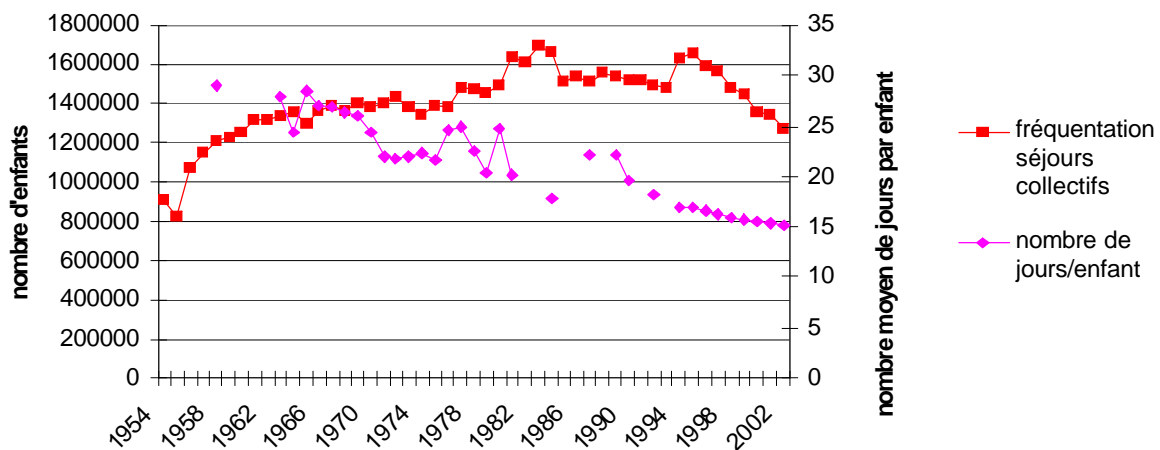
On ne dispose pas d'enquêtes plus anciennes, mais sur le long terme, la baisse de la fréquentation, et surtout celle de la proportion d'enfants et de jeunes partant chaque année, apparaît relative, même si elle a pu être préoccupante jusqu'en 2003.

Les transformations les plus conséquentes portent davantage sur la structure de la population accueillie et la durée des séjours que sur la part d'enfants et de jeunes concernés.

En effet, le nombre moyen de journées par enfant est passé de 29 en 1958 à 15 en 2002. Les données disponibles (graphique 3) montrent que la réduction est bien antérieure à la baisse de la fréquentation. Cette tendance date de 1966 et s'est poursuivie sur les décennies suivantes. Elle n'est pas spécifique aux colos. On observe en effet sur l'ensemble des séjours de vacances des Français la même érosion. Selon la Direction du Tourisme, « leur durée moyenne ne cesse de décroître régulièrement depuis quarante ans : en 1964, les séjours duraient en moyenne 19,6 jours contre 11,8 jours en 2004. Depuis 1999, la durée moyenne des séjours s'est stabilisée à une douzaine de jours quels que soient l'âge et la génération » (Dauphin, Tardieu 2007).

L'analyse des données de l'enquête vacances INSEE de 2004 montre d'ailleurs que les séjours collectifs des 5-19 ans ne sont pas nettement plus courts que leurs séjours en famille (OVLEJ 2008), la durée moyenne des premiers étant de 9.6 jours et celle des seconds de 11.1 jours.

Graphique 3 : Fréquentation et durée des séjours de 1954 à 2004



Source : Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative – OVLEJ

Autre évolution majeure, les adolescents, sont les plus nombreux aujourd'hui à partir en colo. Selon le Ministère de la Santé, de la Jeunesse, des Sports et de la vie associative, les 6-12 ans représentaient en 1978, 61 % du public accueilli dans les séjours collectifs (hors camps de scoutisme). Cette proportion s'est progressivement réduite pour atteindre 50 % en 2002 et décroître fortement les années suivantes. On relève en effet 41 % de 7-12 ans en 2004 et 40 % en 2007, les 13-18 ans représentant 54 % de la fréquentation en 2003, 57 % en 2004 et 59 % en 2007. Les données de l'enquête vacances de l'INSEE (OVLEJ 2006) permettent d'affiner l'analyse : les 14-16 ans étaient les plus nombreux à partir en colo en 2004.

Des séjours plus courts, un public plus âgé, ces évolutions ne sont pas sans effet sur l'organisation des colos, leur déroulement, la mise en œuvre des projets éducatifs et pédagogiques.

Mais surtout, les conditions socioéconomiques de l'accès à ces séjours ont connu d'importantes transformations. En effet, **partir en colo dépend aujourd'hui fortement et en premier, du revenu et des caractéristiques socioculturelles des familles.**

Cette évolution n'est pas spécifique aux séjours collectifs, elle s'inscrit dans un contexte marqué par des inégalités croissantes en matière d'accès aux vacances.

## **2- Partir en vacances : des inégalités croissantes**

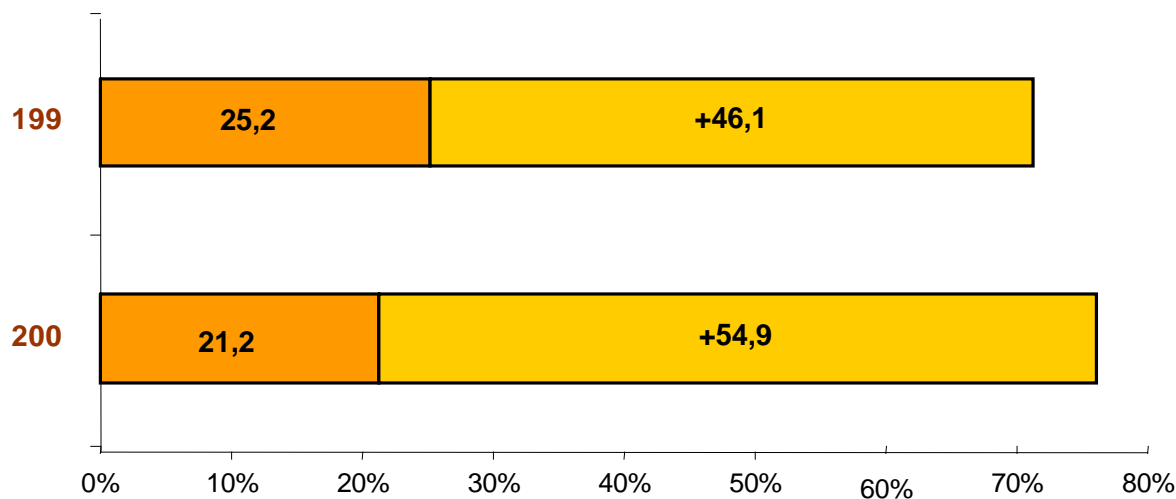
Les analyses statistiques conduites par l'OVLEJ à partir des données recueillies par l'INSEE ont permis d'isoler l'impact spécifique des différentes caractéristiques des enfants et des familles sur le départ en vacances des 5-19 ans en 2004 et 1999 et de comparer les résultats obtenus pour chacune des deux enquêtes (graphique 4).

Quelle que soit l'année, le départ des moins de 15 ans dépend d'abord du départ de leurs parents. En effet, les vacances des enfants sont le plus souvent familiales (80 % des partants en 2004) et varient fortement avec les ressources de la famille : si les parents ont un revenu suffisant pour partir, les enfants partent également.

Mais de 1999 à 2004, **les vacances des enfants sont devenues plus dépendantes de celles de leurs parents.**

Quand les parents ne partaient pas (graphique 4), à situation identique en termes d'âge, de revenu, de situation familiale..., 25,2 % des moins de 15 ans bénéficiaient de vacances en 1999, seulement 21,2 % en 2004.

Graphique 4 : Taux de départ des moins de 15 ans selon le départ des parents  
Comparaison 1999 et 2004



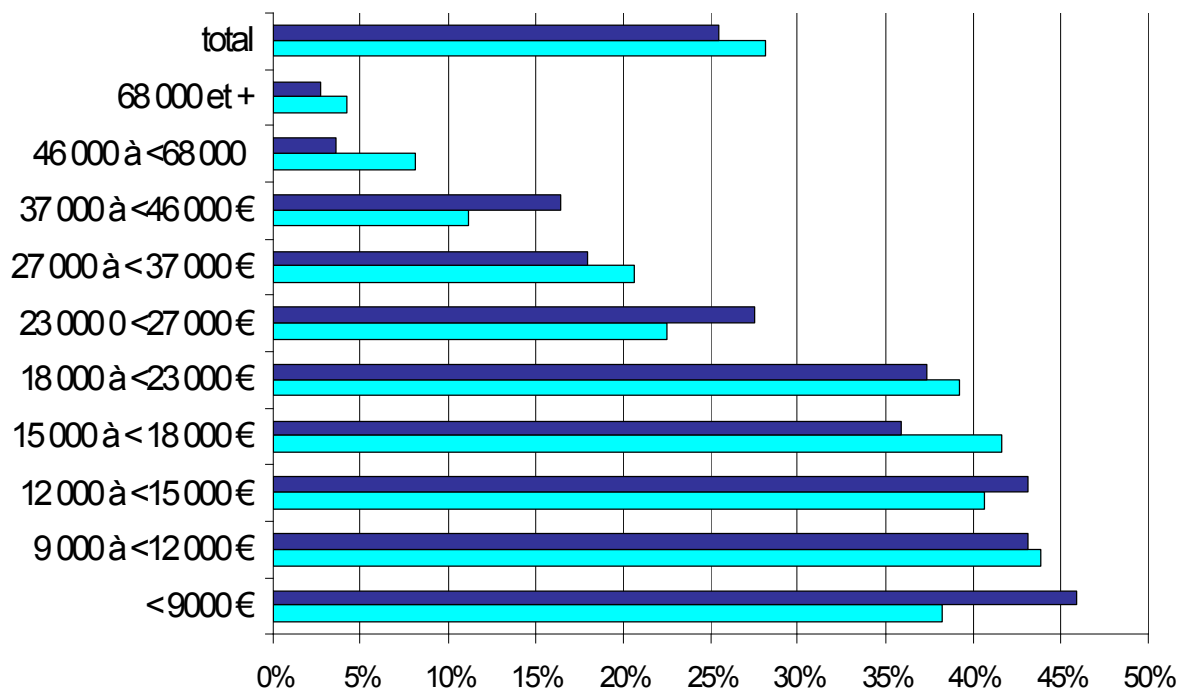
Source : INSEE 1999 et 2004 – OVLEJ 2008

**De plus, les vacances des enfants reposent en effet plus fortement aujourd'hui sur les ressources financières des familles.** En 1999, le revenu n'avait pas d'impact spécifique indépendamment des autres caractéristiques (PCS, activité des parents etc..). En 2004, au-delà de 46 000 €, les chances de bénéficier de vacances augmentent d'un quart par rapport au revenu médian (23 à 27 000 € annuels). A l'opposé, un revenu annuel inférieur à 12 000 € réduit cette probabilité de 11 % (bulletin n° 17 de l'OVLEJ). Soulignons que ce niveau de ressources, qui concerne 11 % des 5-19 ans, est bien supérieur à celui qui définit la pauvreté monétaire, estimée par l'INSEE pour 2004 à 9 456 € annuels.

**En 5 ans, les inégalités économiques en matière d'accès aux vacances se sont ainsi accrues.** Le taux de départ a certes progressé (74,5 % en 2004 et 71,8 % en 1999) mais l'écart s'est creusé aux deux extrêmes de l'échelle des revenus : les enfants situés dans la plus haute tranche de revenus avaient 9 fois plus de chances que les moins aisés de partir en 1999, 17 fois plus en 2004 (graphique 5).

Si l'on considère le niveau de vie réparti en quatre tranches, l'écart a également augmenté. Les enfants vivant dans un ménage appartenant au quart de la population le plus pauvre avaient en 1999 cinq fois plus de chances de rester chez eux pendant les congés scolaires que ceux issus d'une famille appartenant au quart le plus aisé. En 2004, ce rapport est de 1 à 7.

Graphique 5 : Taux de non partants parmi les 5-19 ans en 1999 et 2004 selon le revenu annuel de la famille



Source : INSEE 1999 et 2004 – OVLEJ 2006

Le taux de non partants dans la tranche la plus basse (moins de 9 000 € en 2004 et moins de 45 000 F en 1999, graphique 5) a en effet augmenté de 8 points (38 à 46 %) alors qu'il s'est réduit de 4.2 à 2.7 % pour les revenus les plus élevés (plus de 68 000 € en 2004 et plus 450 000 F en 1999). **L'accès aux vacances des 5-19 ans s'est détérioré pour les revenus les plus faibles** (en dessous de 12 000 €) **mais également pour les tranches moyennes** (23 à 27 000 € et également 37 à 46 000 €).

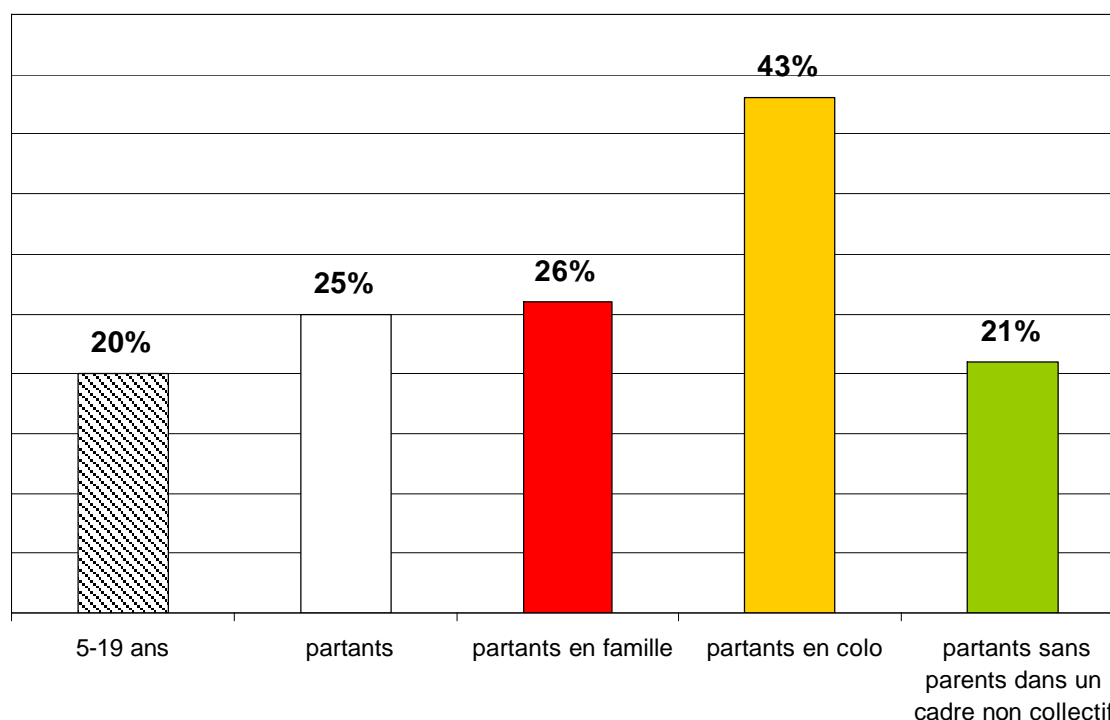
Après le départ des parents et donc leur revenu, **ce sont les aides qui ont l'impact le plus fort sur le départ des enfants et des jeunes**. Leur probabilité de partir en vacances augmente de plus d'un tiers quand la famille bénéficie d'aides (bulletin n° 17). Mais celles-ci ne concernent qu'une minorité enfants (graphique 6) et leur répartition dans la population ne permet pas un accès équitable au départ.

Les tendances relevées pour le départ en vacances s'avèrent encore plus marquées concernant l'accès aux séjours collectifs.

### 3- Partir en colo : le poids des déterminants économiques

En effet, si les aides favorisent le départ en général, elles conditionnent plus fortement l'accès aux colos qu'aux vacances en famille ou aux séjours sans les parents chez des proches (graphique 6).

Graphique 6 : **Bénéficiaires d'aides au départ selon les modes de vacances**  
**% de 5-19 ans dont la famille bénéficie d'une aide**



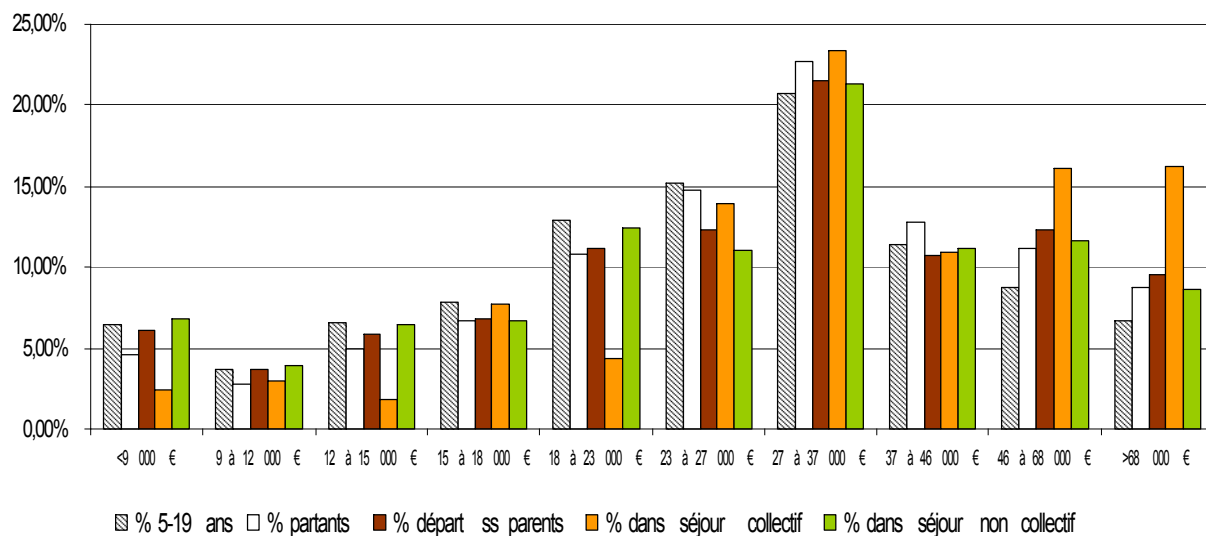
Source : INSEE EPCV 2004 OVLEJ 2006

En 2004, 20 % des 5-19 ans bénéficiaient d'une aide quelle que soit sa provenance (CAF, Comité d'entreprise, collectivités locales), cette proportion s'élève à 25 % parmi les partants tous types de séjours confondus (graphique 6) et atteint 43 % pour les enfants et jeunes en colo. A l'inverse, partir sans ses parents dans un cadre non collectif, c'est-à-dire le plus souvent chez des proches (amis ou famille), représente un moindre coût et nécessite moins souvent d'être soutenu financièrement (21 %).

Les aides sont encore plus fréquentes parmi les « colons » issus des familles les moins aisées : 57 % d'entre eux en bénéficient en dessous d'un revenu annuel inférieur à 23 000 €. Elles s'avèrent déterminantes pour que ces enfants et adolescents puissent partir en colo mais elles sont en nombre insuffisant pour leur permettre d'y accéder comme les autres (graphique 7).

En effet, seuls 16 % d'entre eux (en dessous de 23 000 € annuel) bénéficiaient en effet d'une aide en 2004 et ils sont deux fois moins nombreux en colo (19 % du public accueilli en 2004 parmi les 5-19 ans) qu'ils devraient l'être au regard de leur poids dans la population du même âge : cette même tranche de revenu concernait en effet 37 % de celle-ci.

**Graphique 7 : Distribution des 5-19 ans selon le revenu de la famille**  
Population totale, partants, partants sans les parents en séjour collectif ou non collectif



Source : INSEE EPCV 2004 OVLEJ 2006

Le revenu est en effet le facteur qui distingue le plus les usagers des séjours collectifs<sup>2</sup>. Le départ en colo est plus fréquent à partir de 23 000 €, voire 27 000 €, mais surtout au-dessus de 46 000 € : 32 % des « colons » de 2004 étaient situés dans ces tranches de revenus et seulement 15 % des 5-19 ans.

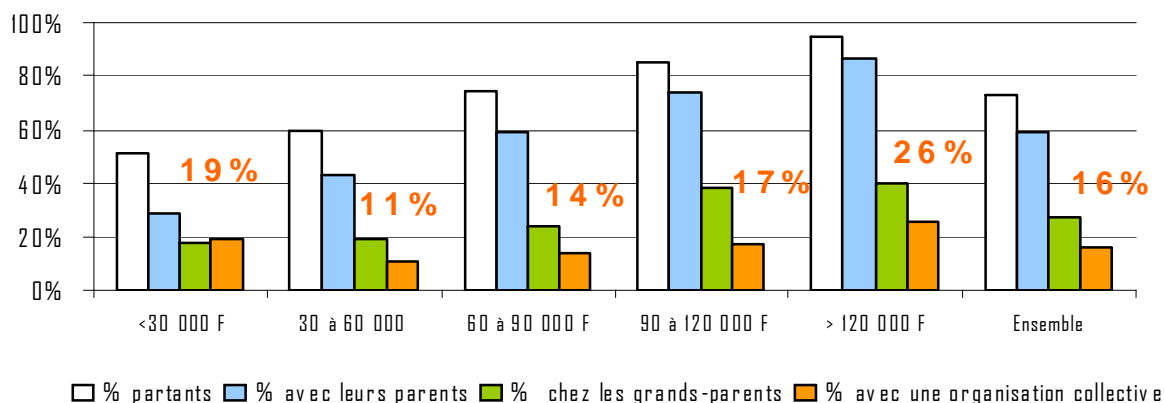
**Ces inégalités sont d'autant plus marquantes qu'elles s'avèrent récentes.** On ne dispose pas d'études permettant de suivre sur le long terme l'évolution de la composition du public accueilli en colo. Mais une enquête de l'INED réalisée avec l'INSEE en 1981 et une étude de la SOFRES conduite en 1982 nous fournissent des éléments de comparaison. Rappelons que les années 80 sont la période où la fréquentation des séjours collectifs était à son apogée (graphiques 1 et 2).

Selon l'INED, l'accès aux séjours collectifs des moins de 16 ans en 1981 dessinait une courbe en U (graphique 8) : les enfants des familles les plus aisées étaient les plus nombreux à partir en colo (26 % d'entre eux) mais ceux des familles les plus défavorisées les fréquentaient également plus souvent que la moyenne (19 % et 16 % pour l'ensemble de la tranche d'âge). En revanche, en 2004, seuls 3 % des moins de 16 ans situés dans la même tranche de revenus ont bénéficié de ces séjours, cette proportion augmentant ensuite avec le niveau de revenu (graphique 9).

Sur une tranche plus ciblée (6-14 ans), la SOFRES concluait en 1982 que le revenu ne discriminait pas les ménages usagers des séjours collectifs des ménages non usagers (graphiques 10 et 11).

<sup>2</sup> Devant les aides et l'âge, voir bulletin n°17.

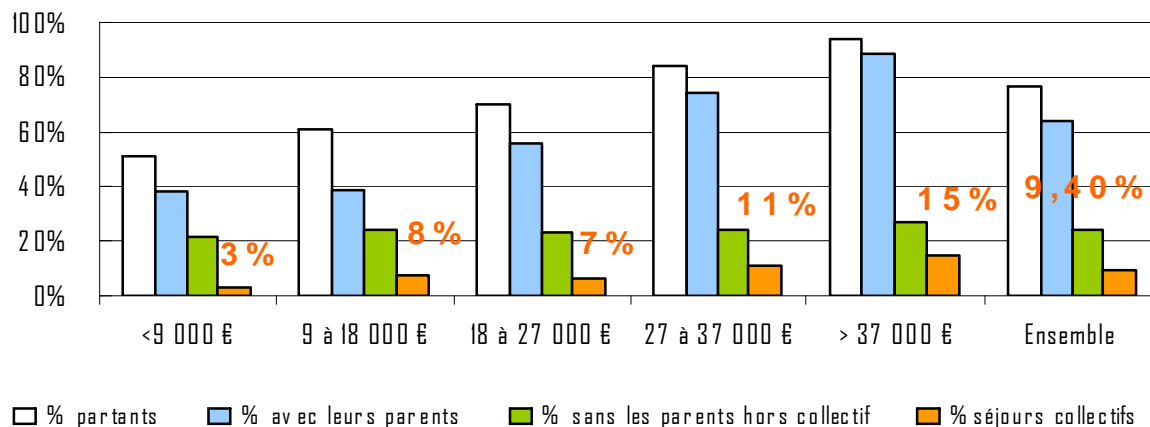
**Graphique 8 : Taux de départ et modes de vacances selon le revenu du ménage en 1981  
Enfants et jeunes de moins de 16 ans scolarisés**



Source : INSEE et INED. Toulemon L., Villeneuve-Gokalp C. (1988) « Les vacances des enfants », Population, n°6. Paris : INED. 1065

Lecture : 19 % des moins de 16 ans scolarisés vivant dans une famille dont le revenu annuel était inférieur à 30 000 F étaient partis en colo en 1981.

**Graphique 9 : Taux de départ et modes de vacances selon le revenu du ménage en 2004  
Enfants et jeunes de moins de 16 ans scolarisés**

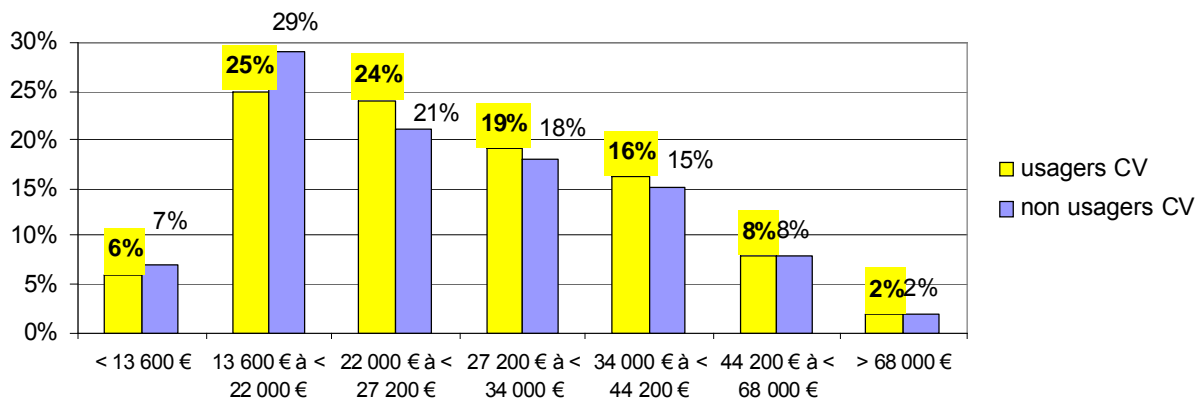


Source : INSEE EPCV 2004 – OVLEJ 2008 ;

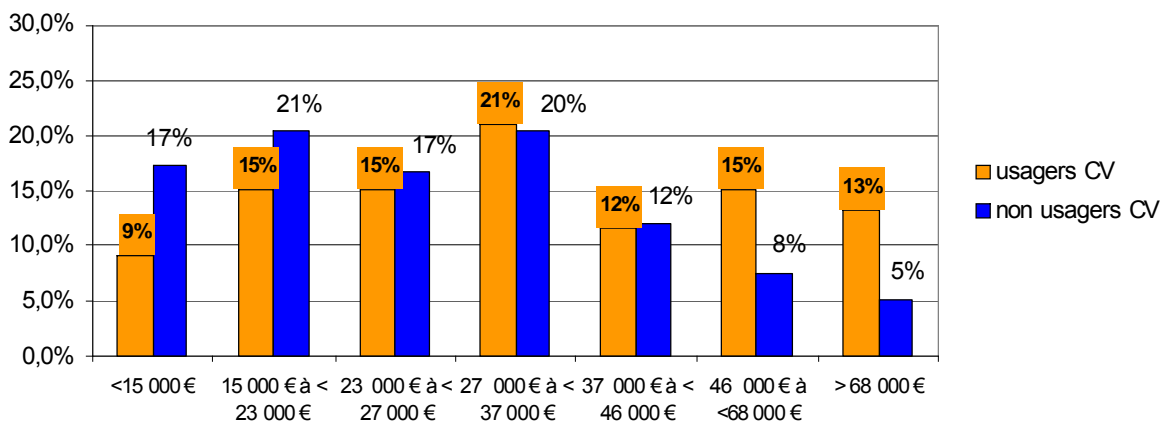
Lecture : 3% des moins de 16 ans scolarisés vivant dans une famille dont le revenu annuel était inférieur à 9 000 € étaient partis en colo en 2004.

NB : L'enquête INSEE INED de 1981 portant sur les enfants et adolescents scolarisés de moins de 16 ans nous avons isolé parmi les données recueillies en 2004 par l'INSEE celles concernant les 5-16 ans afin de pouvoir comparer les distributions. Sans être strictement identiques, les tranches de revenus sont proches. Selon l'indice de l'INSEE (valeur réelle en pouvoir d'achat de l'euro et du franc), 30 000 F de 1981 correspondent à 8494 € de 2004, 60 000 F à 16 989 €, 90 000 F à 25 483 € et 120 000 F à 33 978 €.

Graphiques 10 et 11 : **Fréquentation des séjours collectifs selon le revenu des ménages en 1982 et 2004 - Ménages avec enfants de 6 à 14 ans**  
Revenus annuels des ménages en euros 2004



Source : SOFRES SOFCO (1983) *Les centres de vacances pour enfants*, enquête sur la clientèle actuelle et potentielle, Paris : Ministère du Temps Libre, de la Jeunesse et des Sports, CNAF, Commission Technique et Pédagogique des centres de vacances et de loisirs

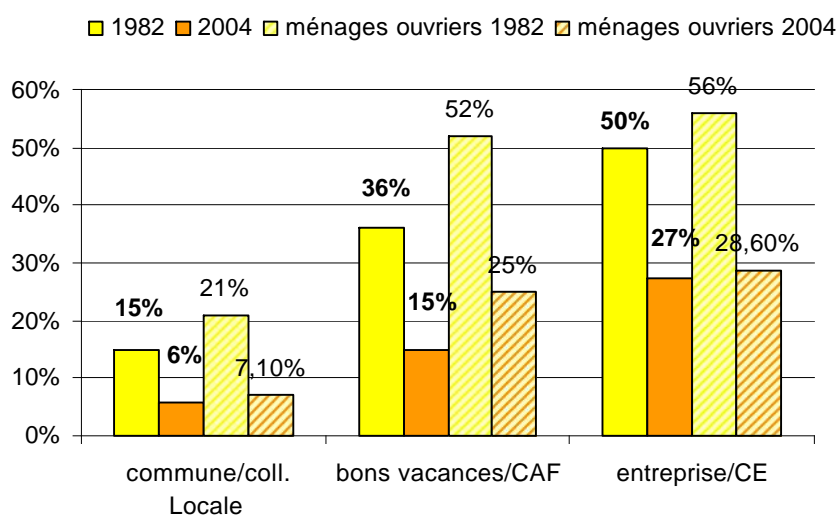


Source : INSEE EPCV 2004 – OVLEJ 2006.

NB : Nous avons isolé parmi les données recueillies en 2004 par l'INSEE celles concernant les ménages avec enfants de 6 à 14 ans afin de pouvoir comparer les distributions. Les tranches de revenu de 1982 ont été converties en euros 2004 selon l'indice de l'INSEE (valeur réelle en pouvoir d'achat de l'euro et du franc).

**Au début des années 80, l'accès aux colos apparaît donc avoir été plus équitable.** Les aides au départ, dont nous avons relevé l'impact déterminant en 2004, étaient plus fréquentes : 66 % des ménages usagers avec enfants de 6 à 14 ans en avait bénéficié en 1982 (SOFRES) et seulement 41 % en 2004 (INSEE – OVLEJ). La comparaison des résultats de ces deux enquêtes (graphique 12), à vingt ans d'intervalle, montre l'impact sur les familles de la réduction du budget des CAF consacré aux centres de vacances (Bulletin n° 16, OVLEJ). La même évolution s'observe pour les autres partenaires de la politique de soutien aux vacances, collectivités locales et comités d'entreprise.

Graphique 12 : **Proportion de ménages usagers des séjours collectifs bénéficiant d'une aide au départ en 1982 et 2004 selon le type d'aide**  
**Ménages avec enfants de 6 à 14 ans**  
 Ensemble des ménages usagers  
 Ménages usagers dont le chef de famille est ouvrier

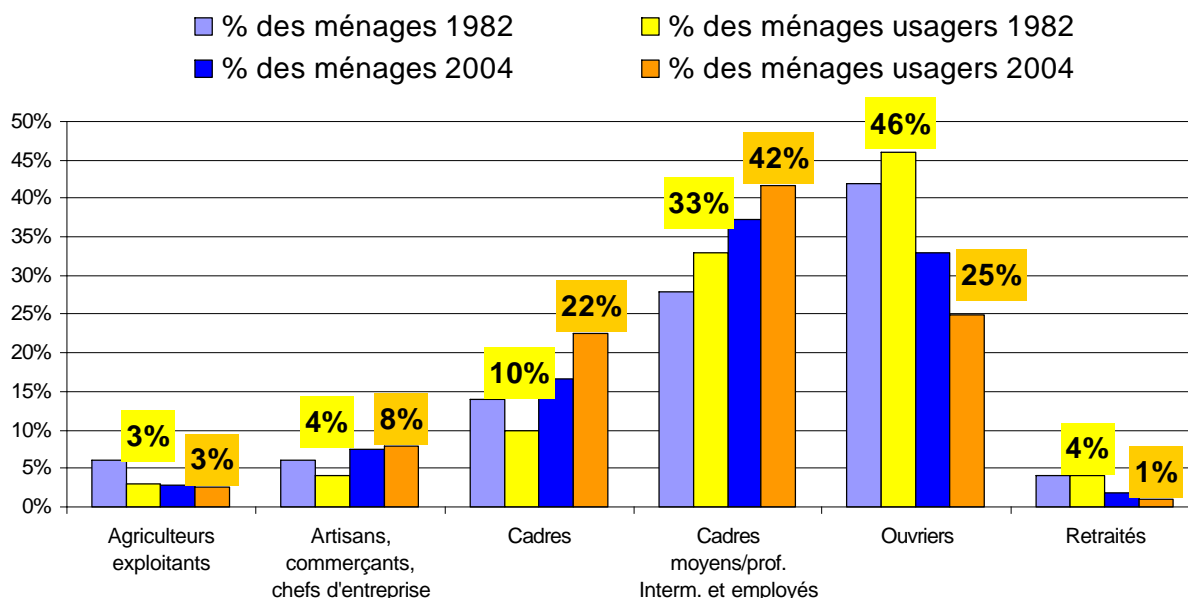


Sources : INSEE EPCV 2004 – OVLEJ 2006 pour 2004 et SOFRES pour 1982.

*Lecture : en 1982 36 % des ménages dont au moins un enfant était parti en colo bénéficiait d'une aide de la CAF, 15 % en 2004, 52 % des ménages usagers dont le chef de famille était ouvrier en 1982, 25 % en 2004.*

Parmi les familles ayant au moins un enfant parti dans l'année en colo, la proportion de celles qui ont bénéficié d'une aide s'est réduite de moitié, voire davantage pour les CAF et les collectivités locales (2 fois et demi). De plus, si les ménages ouvriers restent en 2004 plus fréquemment aidés que les autres, cet avantage s'est réduit par rapport à 1982. Ils sont d'ailleurs beaucoup moins nombreux en 2004 à pouvoir faire partir leur(s) enfants en colo (graphique 13).

Graphique 13 : **Distribution des ménages usagers et non usagers selon catégorie socioprofessionnelle du chef de famille 1982 et 2004**  
**Ménages avec enfants de 6 à 14 ans**



Sources : INSEE EPCV 2004 – OVLEJ 2006 pour 2004 et SOFRES pour 1982.

Lecture : en 2004, les ménages ouvriers représentent seulement 25 % des ménages dont au moins un enfant était parti en colo et 33 % de l'ensemble des familles avec enfant de 6 à 14 ans. En 1982, on observait au contraire que les ménages ouvriers représentaient 46 % des usagers et 42 % de la population de référence. On observe la tendance inverse pour les ménages cadres, sous représentés parmi les usagers des colos en 1982 (10 % contre 14 % de l'ensemble des familles), ils sont aujourd'hui plus nombreux que leur poids dans la population (22 % parmi les usagers et 16.6 % de l'ensemble des familles).

NB : Dans la nomenclature utilisée par l'INSEE depuis 1982 (dite Professions et Catégories Socioprofessionnelles,) les professions intermédiaires correspondent aux cadres moyens des anciennes catégories socioprofessionnelles (CSP). Dans l'enquête SOFRES, les cadres moyens et employés étaient confondus. Soulignons qu'en 2004, les enfants d'employés accèdent plus difficilement aux vacances que les enfants d'ouvriers (voir bulletin n°17).

L'intervention des CAF reste aujourd'hui ciblée sur les revenus les plus faibles mais elle touche une proportion trop faible des enfants concernés pour rétablir l'équité. Conditionnée par l'accès à un comité d'entreprise, les aides des comités d'entreprise s'avèrent en effet concerner plus particulièrement les enfants et jeunes parmi les 50 % les plus aisés.

C'est ce que montre l'analyse de la distribution des aides parmi la population des 5-19 ans et leur impact sur leur départ en vacances.

#### 4- Les aides au départ

Nous avons réparti la population des 5-19 ans pour laquelle nous disposons de données sur une grille de quotients familiaux, rapportant le revenu du ménage au nombre d'enfants, afin d'évaluer plus précisément l'impact des aides et les effets de seuil. Ces quotients constituent d'ailleurs le critère le plus fréquemment utilisé par l'ensemble des acteurs pour attribuer une aide ou en déterminer le montant. Nous avons centré l'analyse sur l'intervention des CAF et des comités d'entreprise qui constituent les deux pivots principaux, mais distincts (seulement 3 % de l'ensemble des 5-19 ans aidés bénéficient des deux types de soutien), de l'aide au départ pour les enfants et les jeunes.

Les aides des CAF sont ciblées sur les familles nombreuses, les revenus bas et moyens et les ménages en difficulté sociale, soit en 2004, les quotients familiaux inférieurs à 639 € (graphique 13).

Pour les tranches les plus basses (en dessous de 426 €), l'intervention des CAF apparaît essentielle mais insuffisante. Seuls 9 à 11 % d'entre eux bénéficient d'un soutien d'une CAF et 1 à 2 % d'un comité d'entreprise. Leur taux de départ reste donc en moyenne très inférieure à celui de l'ensemble de la population (57 et 53 %) et sans aide, seuls 50 et 47 % de ces enfants et jeunes partent en vacances.

Pour un niveau de quotient familial supérieur (entre 426 et 500 €), les aides des CAF concernent la même proportion de 5-19 ans (11 %) mais les comités d'entreprise interviennent également pour 11 % d'entre eux. Au total, 22 % des enfants et jeunes situés dans cette catégorie bénéficient d'une aide, avec un impact important : le taux de départ est de 56 % sans aide et de 63 % en moyenne. Pour les quotients familiaux compris entre 450 à 639 €, la situation est comparable avec une intervention équivalente des CAF et des Comités d'entreprise, mais un impact plus faible (62 % des non bénéficiaires partent et 67 % en moyenne).

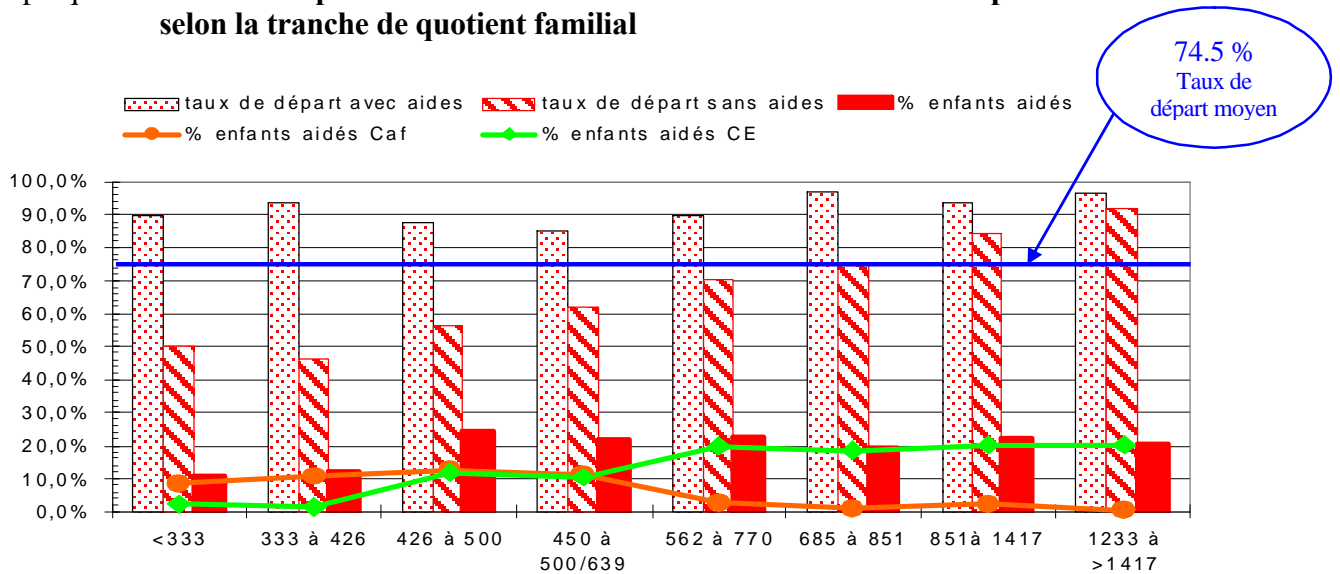
A partir de 562 €, les aides des CAF se réduisent fortement et concernent seulement 2,8 % des 5-19 ans. Les aides des comités d'entreprise deviennent en revanche plus fréquentes et bénéficient à 20 % des enfants et des jeunes. Elles compensent donc la réduction de l'intervention des CAF pour ceux qui ont accès à un comité d'entreprise. Pour les autres, l'accès aux vacances semble s'être détériorée. Cette tranche de quotient familial, située au-dessus du seuil d'intervention des CAF, regroupe en effet la moitié des 5-19 ans issus de familles à revenu médian (23 à 27 000 €), catégorie qui a vu son taux de départ se réduire fortement entre 1999 et 2004 (graphique 5).

Entre 685 et 851 €, l'impact n'est pas négligeable mais le taux de départ est, sans aides, équivalent à celui de la population générale (75 %). Et, au dessus d'un quotient familial de 851 €, les aides qui concernent pourtant 20 % des enfants et jeunes, contribuent peu ou pas du tout, à favoriser le départ des enfants et des jeunes, 84 % à 92 % d'entre eux partent d'ailleurs en vacances sans en bénéficier. Le rapport du Conseil National du Tourisme (2004) sur la politique d'aide au départ en direction des familles notait également que les aides des comités d'entreprise, distribuées à l'ensemble des salariés avec certes des variations selon le niveau de revenu, sont attribuées « à un pourcentage croissant de salariés qui ont déjà un revenu suffisant pour partir en vacances par leurs propres moyens »<sup>3</sup>.

---

<sup>3</sup> Hilaire M.M (2004) *Coordonner et optimiser les aides au départ en vacances des familles*. Paris : Conseil National du Tourisme. p. 26.

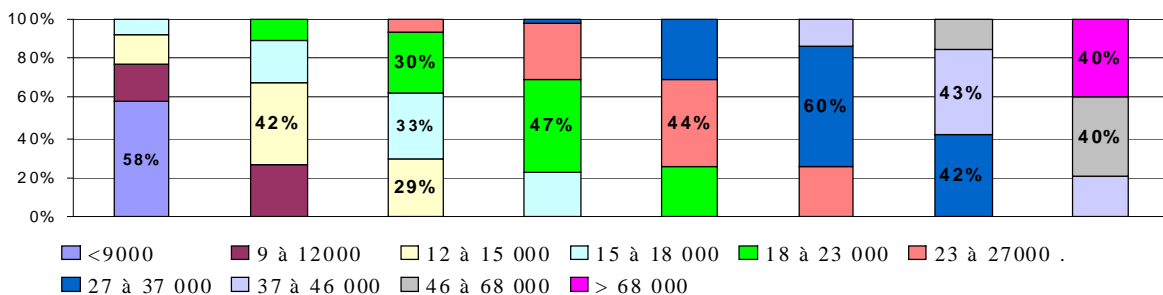
**Graphique 13 : Taux de départ et taux de bénéficiaires CAF et comité d'entreprise selon la tranche de quotient familial**



Source : INSEE EPCV 2004 – OVLEJ 2007

NB : L'enquête vacances réalisée par l'INSEE et la Direction du Tourisme, n'identifiant pas le montant des aides, nous avons pu seulement prendre en compte la proportion de bénéficiaires par quotient familial. De plus, ne disposant des revenus précis des ménages mais de tranches, nous n'avons donc pu reconstituer que des tranches de quotients familiaux, certaines d'entre elles pouvant se recouvrir partiellement. Le graphique 14 présente la répartition des tranches de revenu dans chacune des tranches de quotient familial.

**Graphique 14 : Distribution des tranches de revenu dans les tranches de quotient familial**



Source : INSEE EPCV 2004 – OVLEJ 2007

NB : Nous avons appliqué le mode de calcul utilisé par les CAF : 1/12 des revenus annuels, divisé par le nombre de parts, soit 2 parts pour les parents ou une personne isolée + 1/2 part par enfant, le 3ème enfant compte pour une part entière. C'est également le cas pour le ou les enfants bénéficiaires de l'Allocation pour enfant handicapé mais nos données ne nous apportent pas cette précision.

Les données de l'enquête INSEE 2004 ne nous permettent pas d'affiner cette analyse pour l'accès aux différents modes de vacances, et notamment aux séjours collectifs. Toutefois, ces résultats identifient les tranches de revenus pour lesquelles il apparaît nécessaire de développer une politique d'aide. Seuls 11 à 12 % des enfants et les jeunes situés dans les tranches les plus basses de quotient familial (inférieures à 500 voire 639 €), ciblées par toutes les CAF<sup>4</sup>, bénéficient d'aide alors que près de la moitié d'entre eux ne partent pas. De plus, la catégorie située au dessus du seuil d'intervention des CAF connaît un taux de départ inférieur à la moyenne et qui s'est détérioré. Seuls 20 % des enfants et des jeunes concernés ont en effet accès à une aide d'un comité d'entreprise.

Dans ce contexte marqué par la réduction du volume des aides mais également par leur inégale répartition sur l'échelle des revenus<sup>5</sup>, on comprend que les inégalités en matière d'accès aux vacances se soient accrues. Le départ reposant plus fortement que par le passé sur les ressources de la famille, les moins aisés bénéficient moins fréquemment de vacances que les autres, et encore moins de séjours collectifs, ces derniers représentant un coût important pour les familles.

Partir en colo est devenu difficile en dessous d'un revenu médian (23 à 27 000 €) et les enfants des familles les plus aisées (et diplômées) constituent aujourd'hui la majorité du public accueilli dans ces séjours. Ces résultats posent la question de la place des colos dans l'accès aux vacances. Soutenues par des politiques publiques volontaristes, les colonies de vacances ont en effet permis pendant plusieurs décennies à des enfants privés de vacances familiales de partir. Les chercheurs de l'INED (Toulemon, Villeneuve-Gokalp 1998)<sup>6</sup> le soulignaient encore dans les années 80.

Outre l'égalité d'accès de tous les enfants et jeunes aux vacances en générale, et aux vacances collectives en particulier, le poids croissant des déterminants économiques sur le départ en colo interroge la mise en oeuvre du projet de mixité sociale qui caractérise ces séjours.

---

<sup>4</sup> Selon les données recueillies par le Conseil National du Tourisme (2004) auprès de la CNAF, en 2002-2003, le quotient familial des bénéficiaires des CAF était compris entre 460 et 600 €

<sup>5</sup> On observe également une répartition inégale sur le territoire (voir Bulletin n°18, OVLEJ).

<sup>6</sup> « *Les colonies permettent le départ des enfants dont les parents ont des revenus insuffisants pour que parents et enfants puissent partir ensemble* ». Toulemon L., Villeneuve-Gokalp C. (1988), op. cit. p. 1074.